



Louer un logement décent : des critères à connaître

- Fiche rédigée par l'équipe éditoriale de WebLex
- Dernière vérification de la fiche : 10/04/2019
- Dernière mise à jour de la fiche : 04/12/2018

Des histoires de propriétaires qui louent des logements insalubres ou indécents défraient de temps en temps la chronique. Ce qui nous amène à nous interroger sur ce qu'il faut entendre par logement « indécent » : quels sont les critères qu'un logement doit respecter pour qu'il soit « décent » ?

Logement décent : une question de surface

Le principe. Pour qu'un logement soit décent, il doit disposer d'au moins une pièce principale ayant soit une surface habitable au moins égale à 9 m² et une hauteur sous plafond au moins égale à 2,20 mètres, soit un volume habitable au moins égal à 20 mètres cubes.

Surface habitable : une définition précise...

{ABONNEZ-VOUS}

Logement décent : une question de sécurité

Le principe. Le logement doit satisfaire à plusieurs conditions au regard de la sécurité physique et de la santé des locataires. Lesquelles ?

Des conditions précises...

{ABONNEZ-VOUS}